

Novembre 2025



CSE du 30 octobre 2025

INFORMATION À L'INITIATIVE DU SECRÉTAIRE DU CSE

#1 Sujet relatif à la CSSCT extraordinaire du 21 octobre 2025

L'objet de cette CSSCT extraordinaire était la présentation d'un outil de pilotage de la performance (projet LINK). Le compte rendu

de cette CSSCT a été lu lors de ce CSE.

Retrouvez tous les détails de cette CSSCT en [cliquant ici](#).

À NOTER...

CSE extraordinaire tenu en présentiel au siège de la direction Gares & Connexions, 16 avenue d'Ivry à PARIS.

Votants :

- 10 élus UNSA ;
- 5 élus CGT ;
- 1 élu SUD-RAIL ;
- 1 élu CFDT.

Soit 17 votants.

CSE extraordinaire présidé par monsieur Christophe Bruchet, DRH.

CONSULTATION À L'INITIATIVE DU PRÉSIDENT DU CSE

#1 Présentation du projet LINK

Ce projet a pour origine un diagnostic réalisé en 2023 qui a révélé que les contrôleurs de gestion consacraient 30 à 40 % de leur temps à la production de données, une tâche perçue comme un "véritable irritant". Le projet vise à recentrer leurs missions sur des tâches à plus forte valeur ajoutée, comme l'analyse et le pilotage de la performance.

Plusieurs problèmes ont été identifiés nécessitant la mise en place de ce projet, notamment l'utilisation d'outils silosés et non connectés nécessitant des ressaisies manuelles, ainsi que la nécessité pour les contrôleurs de gestion de reconstituer leurs propres outils de pilotage (Excel, PowerBI, ...), menant à un manque de standardisation et de comparabilité des données entre les entités.



Le projet LINK consiste donc à déployer une plateforme unique de la performance financière appelée EPM, au travers d'une solution de marché confiée à la société PIGMENT, en y intégrant l'ensemble des processus du cycle de gestion. Avec cet outil, les données sont collectées automatiquement via des interfaces avec

les outils sources (ERP, ...), la plateforme assure la standardisation des référentiels et des règles de gestion, et enfin des tableaux de bord standards sont mis à disposition permettant aux contrôleurs de gestion d'exploiter et d'analyser les données sans avoir à les produire.



Lors de la phase pilote, deux processus ont été déployés avec des résultats jugés plutôt positifs par la Direction :

- La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) ;
- Le pilotage des CAPEX.

Les prochaines étapes du déploiement sont :

- En novembre 2025 : les comptes de résultats, les tableaux de bord et les données sur les effectifs,
- En avril 2026 : le cycle de gestion prévisionnel (budget, prévision) et la tarification.

Le décommissionnement des anciens outils se fera progressivement.



Il était initialement prévu de déployer un "agent IA" dans ce projet, basé sur de l'Intelligence Artificielle agentique, permettant d'automatiser la production des supports des revues financières mensuelles. Cependant, suite aux inquiétudes exprimées par les représentants du personnel, la direction a décidé de suspendre temporairement le déploiement de l'agent IA. Une présentation dédiée et une consultation auront lieu en CSE sur ce sujet spécifique au cours du premier trimestre 2026. La direction a précisé lors de cette plénière

du CSE G&C que la consultation du 30 septembre 2025 ne porte que sur la poursuite du déploiement de LINK sans l'agent IA.

En parallèle du déploiement de l'outil LINK, une "Reporting Factory" a été créée au sein du Secrétariat général de la SA SNCF Gares et Connexions, avec pour missions la responsabilité de la production, la mise à disposition des données financières dans l'outil LINK, ainsi que la maintenance et l'évolution de cette plateforme pour répondre aux besoins des utilisateurs.



Le recours à une CSSCT extraordinaire et à un CSE extraordinaire « au pas de course » sur un sujet manifestement mûrement réfléchi traduit un calendrier unilatéral, compressé et peu compatible avec une concertation loyale, sincère et éclairée, qui ne s'inscrit pas dans les principes d'un dialogue social de qualité.

La direction des Ressources et de la Gestion ne couvre pas certains postes en Pôle GEF au motif qu'une refonte d'outils ne permettrait pas, à date, de réaliser une analyse d'impact.

Cette justification entérine l'idée que les impacts ne sont pas documentés.



Elle soulève un risque opérationnel et social immédiat :

- Répartition des tâches non stabilisée ;
- Dilution des responsabilités ;
- Surcharge ponctuelle et montée en risque sur la qualité des données et des livrables.

L'absence d'analyse d'impact outillée (cartographie des processus affectés, tâches automatisées ou modifiées, besoins de compétences, trajectoires de métiers, mesures d'accompagnement, ...) empêche toute évaluation sérieuse des effets sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, compétence première de la CSSCT.

Le prestataire met en œuvre un outil fondé sur une IA agentique, revendiquant des agents « proactifs, autonomes et collaboratifs » pour prendre des décisions et gérer des tâches complexes.

Cette caractéristique place le dispositif bien au-delà d'un simple assistant, et soulève des enjeux de gouvernance algorithmique, de traçabilité des

décisions, de responsabilité, de sécurité des données, de robustesse et d'explicabilité des résultats.

Faute de documentation détaillée (cahier des charges fonctionnel et éthique, cas d'usage circonscrits, garde-fous, supervision humaine, gestion des données sensibles, registre des risques, indicateurs de performance et de dérive, ...), le niveau de risque résiduel ne peut être accepté.

Aucune présentation consolidée de la politique « Intelligence Artificielle » du Groupe SNCF et, plus spécifiquement, de Gares & Connexions n'a été soumise aux élus.

Des questions structurantes restent sans réponse :

- Quelle stratégie IA à l'échelle Groupe et chez G&C ?
- Quelle gouvernance (rôles, responsabilités, contrôle interne) ?
- Quels impacts immédiats et à venir sur les métiers, notamment pour les contrôleurs de gestion et fonctions supports en DRG / établissements ?
- Quel état des lieux des usages actuels et quel portefeuille de projets IA à venir ?
- Le plan de formation de la SA SNCF G&C intègre-t-il un parcours d'acculturation et de montée en compétences adapté (usages, risques, éthique, sécurité, supervision humaine) ?

Le rapport du CESE « Pour une intelligence artificielle au service de l'intérêt général » souligne les impacts sur le travail et l'entreprise, recommandant un dialogue social renforcé. Ces repères n'ont pas été mobilisés de manière opérationnelle dans ce dossier.

L'introduction d'outils IA, à fortiori agentiques, impose d'associer le CSE en amont de toute décision de déploiement. Ce préalable n'a pas été respecté. L'information transmise ne permet ni un avis éclairé ni la formulation de mesures de prévention pertinentes.

Le déploiement du projet expose les salariés, les collectifs de travail et l'entreprise à des risques

techniques, organisationnels, sociaux et éthiques injustifiés.

C'est pourquoi la délégation UNSA-Ferroviaire rend un avis défavorable, demande la suspension du calendrier de déploiement, l'ouverture d'un processus de concertation structuré et votera contre ce projet.



L'UNSA a voté **CONTRE**

12 votants

12 voix CONTRE



REJOIGNEZ UN UNIVERS DE SERVICES !



Mon syndicat local



Mes publications syndicales



Tarif moyen
4 € par mois*



Mon service d'assistance juridique en droit privé



Remises & réductions : ma e-Boutique et mes offres partenaires



J'ADHÈRE À L'UNSA

Rapide et confidentiel !



* tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).



Fédération UNSA-Ferroviaire ■